

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Mercredi 22 juillet 2020 à 18h30 au foyer socio-culturel

PRESENTS : Mesdames Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Marine CLEMENT, Magali LAUGIER, Mireille TAVERA, Michèle NURY.

Messieurs Jonathan PIRE, Numa NOEL, Jean-Charles GENTY, Alexandre DUFAUD, Philippe BALDET, Nicolas GINER, Patric ZITTER

ABSENTS ayant donné procuration : Véronique LE GOAZIOU ayant donné procuration à M Patric ZITTER,

ABSENTS EXCUSES : Madame Mireille TAVERA, Monsieur Benoit GARREC.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

En raison du respect des consignes sanitaires, la réunion du conseil municipal se tient exceptionnellement dans la salle du foyer « André Clément ».

PRESENTS : Mesdames Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Marine CLEMENT, Magali LAUGIER, Mireille TAVERA, Michèle NURY.

Messieurs Jonathan PIRE, Numa NOEL, Jean-Charles GENTY, Alexandre DUFAUD, Philippe BALDET, Nicolas GINER, Patric ZITTER

ABSENTS ayant donné procuration : Véronique LE GOAZIOU ayant donné procuration à M Patric ZITTER,

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Benoit GARREC, Madame Mireille TAVERA

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Nomination secrétaire de séance : Fabienne ROUSTAN

Monsieur le Maire propose de procéder au vote et à la signature des procès-verbaux des séances précédentes, qui ont été transmises aux conseillers par mail.

Vote du procès-verbal du 5 juillet 2020 : unanimité

Puis signatures

Vote du procès-verbal du 10 juillet 2020 : unanimité

Puis signatures

Affectation du résultat 2019 :

L'excédent constaté au compte administratif 2019 s'élève à **343 990,29 €**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

DECIDER d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal soit **343 990,29 €** à la section de Fonctionnement (*Résultat de fonctionnement reporté*).

Vote : 11 pour et 2 abstentions (M ZITTER et Mme LE GOAZIOU)

Budget primitif 2020 – Commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour la commune pour l'exercice 2020, qui s'équilibre à la somme globale de **2 235 239,67 €uros** ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	1 277 083,49€		1 277 083,49€
Recettes	933 093,20 €	343 990,29 €	1 277 083,49€

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	958 156,18 €		958 156,18 €
Recettes	904 804,88€	53 351,30 €	958 156,18 €

Vote : 11 pour et 2 abstentions (M ZITTER et Mme LE GOAZIOU)

Affectation du résultat 2019 - Budget eau et assainissement

L'excédent constaté au compte administratif 2019 s'élève à **57 224,15 €**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

DÉCIDER d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget de l'eau et de l'assainissement à la section de fonctionnement du budget 2020 pour un montant de **57 224,15 €** (*Résultat de fonctionnement reporté*).

Vote : 11 pour et 2 abstentions (M ZITTER et Mme LE GOAZIOU)

Budget primitif 2020 - Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour le service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020, qui s'équilibre à la somme globale de **693 317,12 €** ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	225 828,83 €		225 828,83 €
Recettes	168 604,68 €	57 224,15 €	225 828,83 €

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	467 488,29 €		467 488,29 €
Recettes	265 131,02 €	202 357,27 €	467 488,29 €

Vote : 11 pour et 2 abstentions (M ZITTER et Mme LE GOAZIOU)

Commissions communales et extra communales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Toujours dans un souci d'ouverture, l'équipe majoritaire souhaite ouvrir et intégrer les élus de l'opposition. Dans la démarche de consulter la population, des commissions de travail extra-municipales sont nées pour ainsi y associer les habitants de la commune. Par ailleurs, nous souhaitons faire évoluer le Conseil Des Habitants vers le conseil intergénérationnel pour qu'il devienne un organe de consultation autonome et totalement indépendant.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Monsieur le Maire propose de créer **10 commissions (extra) municipales** chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- **La commission de la jeunesse et des sports** regrouperait les thématiques des sports, de la jeunesse et des loisirs.
- **La commission des solidarités** traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la lutte contre les exclusions et du handicap.
- **La commission de l'espace urbain** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments publics et du patrimoine.
- **La commission des finances** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : finances et fiscalité.
- **La commission des affaires économiques** traiterait des sujets en relation avec l'attractivité, les commerces, les agriculteurs, les artisans la gestion de la période estivale et le tourisme.
- **La commission vie associative et locale**
- **La commission sécurité et environnement** traiterait des dossiers relevant de l'énergie, de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs, des jardins et espaces verts, des travaux sur infrastructures, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation, droits de stationnement et à la propreté.
- **La commission participation** regrouperait les thématiques communication/Participation des habitants et démocratie locale/Informations municipales/Suivi des commissions.
- **La commission animation socio-culturelle** regrouperait les thématiques Affaires culturelles/Bibliothèque et Festivités.

- **La commission éducation et petite enfance** regrouperait les thématiques Affaires scolaires/Centre de loisirs/Petite enfance et restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres élus plus 8 autres membres issus de la population, chaque membre pouvant faire partie d'une à huit commissions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission de la jeunesse et des sports
2. Commission des solidarités
3. Commission de l'espace urbain
4. Commission des finances et de l'administration générale
5. Commission des affaires économiques
6. Commission vie associative et locale
7. Commission sécurité et environnement
8. Commission participation
9. Commission animation socio-culturelles
10. Commission éducation et petite enfance

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé *à l'unanimité*, de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1. Commission de la jeunesse et des sports

M JONATHAN PIRE
M PHILIPPE BALDET
M JEAN CHARLES GENTY

2. Commission des solidarités

Mme FABIENNE ROUSTAN
Mme MIREILLE TAVERA

3. Commission de l'espace urbain

Mme FABIENNE ROUSTAN
Mme MIREILLE TAVERA
Mme MAGALI LAUGIER
Mme VERONIQUE LE GOAZIOU

4. Commission des finances

M JONATHAN PIRE
Mme FABIENNE ROUSTAN
M NUMA NOEL

5. Commission des affaires économiques

M JONATHAN PIRE
M PHILIPPE BALDET
Mme CATHY SABATIER
Mme MAGALI LAUGIER
M ALEXANDRE DUFAUD

Mme MICHELE NURY

6.Commission vie associative et locale

Mme FABIENNE ROUSTAN
Mme CATHY SABATIER
M PHILIPPE BALDET
Mme VERONIQUE LE GOAZIOU

7.Commission sécurité et environnement

M NUMA NOEL
M ALEXANDRE DUFAUD
M JEAN CHARLES GENTY
Mme CATHY SABATIER
Mme MICHELE NURY
M NICOLAS GINER
Mme MAGALI LAUGIER
Mme VERONIQUE LE GOAZIOU remplace Mme Marine CLEMENT qui s'est désistée en sa faveur.

8.Commission participation

Mme CATHY SABATIER
Mme MICHELE NURY
Mme MARINE CLEMENT
Mme VERONIQUE LE GOAZIOU

9.Commissions socio-culturelle

Mme CATHY SABATIER
Mme FABIENNE ROUSTAN
M JEAN CHARLES GENTY
M NICOLAS GINER
Mme VERONIQUE LE GOAZIOU

10.Commission éducation et petite enfance

Mme MARINE CLEMENT
Mme MAGALI LAUGIER
Mme CATHY SABATIER
M ALEXANDRE DUFAUD
M JEAN CHARLES GENTY
M PHILIPPE BALDET

Election des délégués à la CLET de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Monsieur Numa NOEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **déléguée titulaire**.
Madame Michèle NURY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **délégué suppléant**.

Election des délégués au Syndicat du Collège de Remoulins

Suite à la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mme Sandra Milla, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat du Collège de Remoulins.

Madame Véronique LE GOAZIOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur le Maire rappelle que le deuxième délégué titulaire est Mme Marine CLEMENT, et le délégué suppléant est Mme Michèle NURY.

Commission communale des impôts :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à dresser une liste de vingt-quatre contribuables pour former la commission communale des impôts directs, selon l'article 1650 du code Général des Impôts, après s'être assuré :

- d'une part que chacune des personnes proposées
 - ❑ est de nationalité française,
 - ❑ est âgée de vingt-cinq ans au moins,
 - ❑ jouit de ses droits civils,
 - ❑ est inscrite au rôle des impôts directs de la commune,
 - ❑ est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- d'autre part que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle sont équitablement représentées.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes ci-après :

Madame Hélène BOURRELLY
Monsieur Frédéric SADARGUES
Madame Pascale DELFAU
Madame Nadine LAFFONT
Madame Muriel ROUSTAN
Madame Perrine RUFFINATO
Monsieur Laurent CHARBONNIER
Monsieur Alain DIDIER
Monsieur Raymond COTES
Monsieur Denis LAUGIER
Monsieur Julien CHAPERT
Madame Hinda BAKIR
Madame Véronique BRANTE
Madame Maryse CROS
Monsieur Michel ANNEQUIN
Madame Lysianne ASVISIO
Madame Jacqueline MARTIN
Madame Christiane KOWALSKI
Madame Sylvia GRAZIOLI
Monsieur Didier Camille
Monsieur Sébastien GODART
Madame Florence SADARGUES
Monsieur Maurice MAYENOBE
Madame Evelyne Monsarat
Vote : unanimité

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Ont été élus membres titulaires : (outre le Maire)

- Mme Fabienne ROUSTAN
- M Numa NOEL
- Mme Cathy SABATIER

Ont été élus membres suppléants :

- Mme Marine CLEMENT
- M Alexandre DUFAUD
- Mme Mireille TAVERA

Questions diverses :

SIVU CLACOS : Monsieur le Maire émet des réserves sur la faisabilité de ce projet surtout sur le long terme. En effet, suite à son entretien avec la directrice, il indique que seulement 68 élèves rentreront à la prochaine rentrée contre plus de 120 en 2014. Cela revient à une perte de

plus de 50 élèves sur les 6 dernières années. Ils doivent rencontrer l'inspecteur académique demain. L'école semble menacée par une possible fermeture de classe.

Et très certainement si cela continue dans le même sens, l'école de Collias comme d'autres de villages aux alentours, risque de se faire partie d'un regroupement avec des communes voisines, sachant que la commune a investie en conséquence dans le réaménagement de l'école.

Monsieur GENTY explique qu'il a lu le projet du CLACOS et a trouvé plusieurs problèmes sur le plan technique :

- Le plan qui est fourni dans le dossier du SIVU décrit et prévoit une cuisine collective de base, sous-équipée pour le nombre de couverts prévus à terme,
- Il y a également selon lui et son expérience professionnelle, un problème de matériel, qui semble trop cher et inadéquat
- Question sur le personnel employé : Le SIVU a envisagé une mise à disposition par le traiteur Terre de cuisine, qui fait déjà ce genre d'accompagnement pour d'autres cuisine centrale. Mais Monsieur GENTY émet là aussi des réserves : qui gèrera l'approvisionnement du site ? Il met en garde sur la complexité des marchés de ce style en terme notamment de normes alimentaires. Normalement, c'est un travail à plein temps géré par un bureau d'achat, trop complexe et lourd en fonctionnement pour de petites communes comme celles membres du SIVU.
- Autre réserve : celle du prix de revient : 1.81€ estimé par le SIVU mais Monsieur Genty estime 2,30 à 2,50€ par repas pour des repas bio et local. Et il s'interroge sur le fait que le prix du repas puisse être peut-être plafonné pour les parents et de manière plus générale, vont-ils pouvoir payer plus de 4euros par repas. Si non, qui va prendre le surplus du coût ? la commune ?

Monsieur le Maire rappelle son inquiétude première : En effet, le projet a été monté et estimé sur un certain nombre d'enfants. Et hélas, ce nombre diminue d'année en année donc il s'interroge sur la viabilité du projet et le poids de l'investissement sur le long terme pour la commune qui a déjà un budget relativement fragile. Monsieur le Maire rappelle que le projet est estimé à 500 000€ d'investissement avec des subventions certes mais il resterait aux communes membres environ 160 000€ à répercuter et diviser par le nombre de communes (3 pour l'instant : Collias, Sanilhac-Sagriès et Argilliers).

Monsieur BALDET prend alors la parole et indique que passer par un prestataire permet de répondre sans problème aux besoins même si les effectifs baissent sensiblement. Monsieur le Maire précise que même si on essaie de retrouver une meilleure attractivité à l'école, il est difficile de stopper en effet cette baisse d'effectif à court terme.

Monsieur BALDET voit peu l'intérêt mener par ce projet. Il est noté qu'aujourd'hui le traiteur actuel, « Terres de cuisine » propose déjà des repas avec 1 élément bio par repas et donne la priorité au régional.

Monsieur ZITTER propose de pouvoir en discuter avec Monsieur Benoit GARREC. Monsieur le Maire explique qu'il ouvre le débat mais ne prend pas position et est ouvert en re discuter avec Monsieur GARREC, notamment si ce dernier a des éléments nouveaux à apporter. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur GARREC peut également se rendre en mairie pour en discuter de vive voix ou alors la discussion pourra reprendre lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Commissions municipales :

Monsieur ZITTER demande comment vont être choisis les habitants. Monsieur le Maire explique que chaque commission sera limitée à 8 personnes comme vu dans la délibération précédemment.

Monsieur ZITTER demande si un élu peut faire partie d'une commission en tant qu'habitant et non comme élu. Monsieur le Maire lui explique que cela n'est pas possible car la personne est avant tout élu et cela ne respecterait pas les règles posées par la délibération.

Monsieur le Maire explique que contrairement à 2014, ils ont ouvert les syndicats et commissions aux élus de l'opposition. Monsieur le Maire tient à préciser qu'ils font le

maximum pour travailler tous ensemble et d'ailleurs il invite Monsieur ZITTER à venir en Mairie pour se tenir au courant et travailler avec les autres élus sur les sujets qui l'intéressent.

Récupération des adresses mails :

Nom de domaine de la commune sous son nom personnel de Monsieur GARREC.

Monsieur NOEL précise qu'il y a eu 2 semaines sans accès à la boîte mail du maire, et qu'à ce jour la commune n'a toujours pas pu récupérer l'ensemble des adresses mails, toujours en sous-main de Monsieur GARREC.

Questions du public :

Mme Goudet :

Elle s'interroge sur la démission de Madame Milla et demande quand est ce qu'elle a eu lieu. Monsieur le Maire lui répond que Madame MILLA lui a remis sa démission à la fin de séance du conseil municipal du 10 juillet. Comme le prévoit la loi, Madame MILLA a été immédiatement remplacée et automatiquement par la suivante de la liste de Monsieur GARREC dans l'ordre de présentation de cette liste. Monsieur le Maire indique que la procédure a été suivie comme la loi l'indique.

M Desrosiers : Il habite proche du gardon et se rend souvent sur les bords du gardon. Il y déplore un nombre important et croissant d'incivilités. Des groupes de jeunes viennent avec des narguilés et mettent de la musique forte avec des baffes sur trépied. Ce qui crée de vraies nuisances. Il déplore que la commune n'ait qu'un seul policier municipal, car il s'agit de groupes qui font parfois preuve d'une certaine agressivité, ce qui n'est pas gérable par une seule personne. Il demande d'adjoindre au moins un autre PM et non des ASVP au PM déjà en place et ce durant la saison estivale. Monsieur NOEL lui répond que cela n'est pas si simple. En effet, un policier municipal ne peut être recruté de façon contractuelle que pour quelques mois, il faudrait créer un poste à l'année avec le coût que cela représente. Monsieur le Maire explique que la charge financière supplémentaire que cela représenterait n'est pas proportionnée au budget de la commune et que par conséquent cela n'est pas envisageable.

Monsieur NOEL ajoute que toutefois, la police intercommunale peut venir en renfort à partir de 17h. Monsieur NOEL de façon générale, conseille de faire le 17 car le standard gèrera et pourra envoyer la patrouille la plus proche. Il indique que pour la période estivale un renfort de gendarmes mobiles a été mis en place sur le secteur. Monsieur le Maire invite Monsieur Desrosiers à venir en mairie afin de pouvoir mieux discuter de ces problématiques et des solutions possibles.

M NORAZ : Il souhaite revenir sur la participation des habitants aux commissions municipales : comment vont se passer les attributions de places dans les commissions pour les habitants ? Vu qu'il n'y a que 8 places pour des personnes extérieures, qui sera retenu si par exemple une dizaine de personnes sont intéressées par la même commission ?

Monsieur le Maire lui répond que ce sont les personnes les plus intéressées qui seront privilégiées. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier également le conseil des habitants que l'équipe souhaite voir évoluer en intergénérationnel. Il précise et rappelle que ces commissions n'auront qu'un rôle consultatif et que les décisions seront véritablement prises par le conseil municipal qui conserve sur toutes les thématiques des commissions son pouvoir décisionnaire.

Monsieur NORAZ est également surpris que les membres de la CCID (commission des impôts directs) n'est pas été ouvert aux habitants de la même façon. Monsieur le Maire lui répond que la composition de cette commission est particulièrement encadrée et qu'il faut des personnes de différents horizons (agriculteurs, commerçants, propriétaires fonciers non habitant de la commune...) et qu'avec des règles de désignation, il était plus simple de proposer au conseil municipal directement une liste de personnes possibles.

Monsieur NORAZ demande à partir de quand les habitants pourront postuler pour les commissions municipales. Monsieur le Maire répond que cela sera possible à partir de demain, qui communiquera alors l'adresse mail de la responsable de la délégation en charge de la gestion des inscriptions.

La séance est levée à 20h20.